



# Cabinet Tapissier & Associés

L'immobilier depuis 1973

SYNDIC ■ GERANCE ■ LOCATION ■ TRANSACTION ■ EXPERTISE

## Honoraires de location

Loi ALUR du 24.03.2014, décret n° 2014-890 : Plafonds applicables :

- Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable ;
- Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m<sup>2</sup> de surface habitable. Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 06.07.1989, article 5 :

Surface Habitable	Honoraires à charge du locataire				
	< 30m <sup>2</sup>	de 30 à 45m <sup>2</sup>	de 45 à 80m <sup>2</sup>	de 80 à 100m <sup>2</sup>	> 100m <sup>2</sup>
Visite, constitution dossier locataire, rédaction du bail	8 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	4 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
Etat des lieux (location vide ou meublée)	3 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
<b>TOTAL /m<sup>2</sup></b>	<b>11 €/m<sup>2</sup></b>	<b>9 €/m<sup>2</sup></b>	<b>8 €/m<sup>2</sup></b>	<b>7 €/m<sup>2</sup></b>	<b>6 €/m<sup>2</sup></b>

Surface Habitable	Honoraires à charge du bailleur				
	< 30m <sup>2</sup>	de 30 à 45m <sup>2</sup>	de 45 à 80m <sup>2</sup>	de 80 à 100m <sup>2</sup>	> 100m <sup>2</sup>
Visite, constitution dossier locataire, rédaction du bail	8 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	4 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
Etat des lieux (location vide ou meublée)	3 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
Négociation et entremise	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €
<b>TOTAL /m<sup>2</sup></b>	<b>11€/m<sup>2</sup> + 10 €</b>	<b>9€/m<sup>2</sup> + 20 €</b>	<b>8€/m<sup>2</sup> + 30 €</b>	<b>7€/m<sup>2</sup> + 40 €</b>	<b>6€/m<sup>2</sup> + 50 €</b>

Autres locaux (parking, garage, ...) 152 € TTC partagé entre locataire et propriétaire par moitié.

## Honoraires de gestion

7,50 % H.T. sur loyer + charges FORMULE TOUT INCLUS

Ou

6,50 % H.T. sur loyer + charges + honoraires sur suivi de travaux et sinistre comme suit :

Travaux jusqu'à 500 € H.T. Honoraires 25 € H.T. soit 30 € TTC

Travaux de 500 € à 1.500 € H.T. Honoraires 4% H.T. du montant des travaux soit 4.80 % TTC

Travaux au-delà de 1.500 € H.T. Honoraires 2.50 % H.T. du montant des travaux soit 3 % TTC.

Assurance loyers impayés et détériorations immobilières : 3,10 % + T.V.A. sur loyer hors charges, soit 3,72 % TTC (non obligatoire)

Assurance multirisques Propriétaire Non Occupant : 83 € TTC par an et par lot géré.

[www.cabinettapissier.fr](http://www.cabinettapissier.fr)

Siège social et syndic de copropriétés

33 rue Delaâge – 49100 ANGERS - Tel 02 41 88 14 55

Agence commerciale (transaction et gestion locative)

32 rue de la Rœe – 49100 ANGERS - Tel 02 41 88 99 44



Carte professionnelle CPI 4901 2015 000 024 506 délivrée par la C.C.I. de Maine & Loire - Capital 7500 € - RC 738215 Angers-Siren 30003136600028  
Garanties financières GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS





# Cabinet Tapissier & Associés

L'immobilier depuis 1973

SYNDIC ■ GERANCE ■ LOCATION ■ TRANSACTION ■ EXPERTISE

## Honoraires de transaction TTC Tarif au 1<sup>er</sup> mars 2019

Tranche A : de 1 € à 25 000 €	➤	14% avec mini de facturation de 2 400 €
Tranche B : de 25 001 € à 50 000 €	➤	6% de la tranche B + 3 500 €
Tranche C : de 50 001 € à 130 000 €	➤	5,5 % de la tranche B et C + 3 500 €
Tranche D : de 130 001 € à 400 000 €	➤	5,2 % de la tranche B, C et D + 3 500 €
Tranche E : de 400 001 € à 560 000 €	➤	5% de l'ensemble avec mini de 23 000 €
Tranche F : au-delà de 560 001 €	➤	5% de l'ensemble avec prise en charge du coût des diagnostics et réalisation du ménage d'après déménagement*

(\*) Dans le cadre de l'application de notre barème de 5% : remboursement du montant de la facture des diagnostics au jour de l'acte authentique. Ménage d'après déménagement une fois le bien totalement libéré de tout encombrant réalisé par une entreprise de nettoyage de notre choix.

[www.cabinettapissier.fr](http://www.cabinettapissier.fr)

Siège social et syndic de copropriétés

33 rue Delaâge – 49100 ANGERS - Tel 02 41 88 14 55

Agence commerciale (transaction et gestion locative)

32 rue de la Rœe – 49100 ANGERS - Tel 02 41 88 99 44



Carte professionnelle CPI 4901 2015 000 024 506 délivrée par la C.C.I. de Maine & Loire - Capital 7900 € - RC 738215 Angers-Siren 30003136600028  
Garanties financières GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS

